

Image not found or type unknown



Violation du secret de l'instruction

Par **jmdc**, le **13/04/2016** à **17:02**

Bonjour,

La divulgation mi février de la part d'un Avocat à un marchand de biens d'une prochaine vente aux enchères concernant un bien dont le jugement à été rendu début avril, ne constitue pas une violation du secret de l'instruction ?

Merci.